



Formation

Préparation à l'habilitation électrique

- B1 B1V B2 B2V B2V-Essai BC BR BE-Mesurage BE-Vérification BE-Essai

- Recyclage

Durée : 10.5 heures (1.5 jour)

Effectif : De 1 à 10 personnes



Pourquoi envisager cette formation ?

L'habilitation électrique est une exigence réglementaire pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage (norme NF C18-510). Elle nécessite une formation préalable qui apporte des connaissances sur la prévention du risque électrique et les mesures d'urgence à prendre en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique. L'employeur peut délivrer l'habilitation électrique sur la base d'un " avis après formation " remis par l'organisme de formation.



Objectifs pédagogiques

- Effectuer en sécurité des opérations sur des ouvrages électriques en Basse Tension, en appliquant les principes de sécurité de la norme NF C18-510



Profil des stagiaires

Pour qui

- Tout électricien confirmé appelé à effectuer des travaux sur des ouvrages et installations électriques en Basse Tension (entretenir ou dépanner un matériel électrique, créer ou modifier une installation, remplacer une coffret ou une armoire, etc.)

Prérequis

- Être titulaire d'une habilitation électrique pour opération d'ordre électrique en Basse Tension en limite de validité
- Avoir la connaissance des grandeurs électriques : résistance, intensité, tension et puissance
- Maîtriser la lecture courante de schémas électriques et reconnaître les matériels à partir de leur symbole



Modalités

Modalités d'intervention

- Formation en présentiel intra-entreprise au sein des locaux de l'entreprise (ou dans des locaux tiers mis à disposition de l'entreprise). Délai d'intervention : entre 2 et 4 semaines à partir de la signature de la commande.

Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap

- Plusieurs de nos intervenants sont formés pour accompagner des personnes dans des situations de handicap. En fonction du type de handicap, la taille de la classe sera réduite afin de pouvoir consacrer suffisamment de temps à chaque stagiaire. Pour les handicaps d'origine auditive, il pourra être fait appel à un interprète en langue des signes.

Limites d'effectifs

- De 1 à 10 personnes

Durée

- 10.5 heures (1.5 jour)



Ressources techniques et pédagogiques

Équipe pédagogique

- Cette formation est assurée par un formateur possédant de bonnes connaissances en prévention, des compétences techniques, une excellente pédagogie et un titre d'habilitation en adéquation avec la formation dispensée.

Moyens pédagogiques et techniques

- Exposés
- Apports théoriques
- Formation pratique réalisée dans l'environnement habituel du stagiaire ou, à défaut, dans un environnement de travail simulé aussi proche que possible du réel
- Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique
- La partie pratique représente environ 50 % de la formation
- Remise du Mémo Formation " Préparation à l'habilitation électrique pour les opérations d'ordre électrique " (livret de 96 pages) à chaque stagiaire
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation



Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- La formation fait l'objet d'une évaluation des connaissances et des savoir-faire.
- L'évaluation des connaissances est réalisée à partir d'un questionnaire à choix multiples (QCM).
- L'évaluation des savoir-faire est réalisée à partir d'une ou plusieurs situations de travail ou d'intervention.



Modalités de certification ou de délivrance d'une attestation

Modalités de reconnaissance ou de validation

- L'évaluation des connaissances est réalisée à partir d'un questionnaire à choix multiples (QCM) constitué de 15 questions minimum. Le stagiaire doit obtenir 70 % de bonnes réponses au minimum. L'évaluation des savoir-faire est réalisée à partir d'une ou plusieurs situations de travail ou d'intervention et sur la base de 3 critères : sans erreur, erreur mineure (sans conséquence vis-à-vis de la sécurité des personnes) ou erreur majeure (avec conséquence directe pour la sécurité des personnes). Les critères d'acceptation sont : deux erreurs mineures au maximum et aucune erreur majeure.

Modalités d'obtention

- À l'issue de la formation, le formateur rédige un " avis après formation " et il le remet à l'employeur et au stagiaire. L'employeur prend en compte cet avis avant d'habiliter son travailleur. La périodicité de recyclage est déterminée par l'employeur. La périodicité recommandée est de 3 ans. Pour une pratique occasionnelle ou exceptionnelle, elle peut être ramenée à 2 ans.

Détails sur la certification ou sur l'attestation

- Pas de lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Durée de validité de la certification

- 3 année(s)



Contenu de la formation (progression pédagogique)

- Thèmes communs recyclage : retour d'expérience
 - Analyse des accidents et presque accidents : processus et conséquences avérées et potentielles
 - Pratiques professionnelles
- Thèmes communs à tous les symboles
 - Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
 - Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
 - Évaluation du risque électrique
- Thèmes spécifiques aux symboles B1 B1V B2 B2V B2V-Essai BC BR BE-Mesurage BE-Vérification BE-Essai
 - Zones d'environnement et leurs limites
 - Habilitations : limites, analyse des risques et mesures de prévention
 - Protection collective : mesures, équipements et signalisation
 - Équipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser
 - Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main) : risques et mise en œuvre
 - Mise en sécurité d'un circuit : pré-identification, séparation, condamnation, VAT et remise sous tension
 - Documents applicables dans le cadre d'une opération : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, certificat pour tiers, avis de fin de travail...
 - Mesures de prévention à appliquer lors d'une opération : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter

Code programme : B1B2-R

Date de mise à jour : 26 janvier 2024